Image not found or type unknown

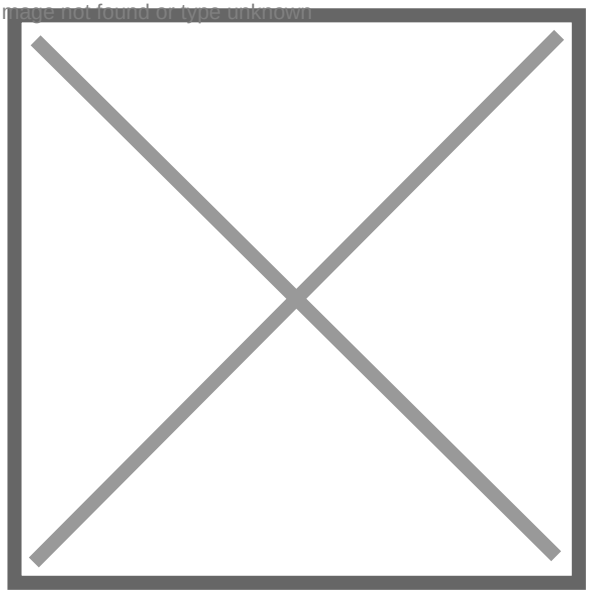

Droit de rétention Quel délai pour une auto-école?

Par **ness01000**, le **12/07/2013** à **22:45**

Bonsoir à tous et toutes,

Voilà résumé bref de mon cas:

En 2007 je me suis inscrite dans une auto école permis à 1€.

Après avoir réussi mon code , j'ai fait des heures de conduites 42 heures en tout...

Le soucis c'est que mes heures étaient toujours à moitié entamées , en retard, il fallait que je me garde en warning pour qu'elle récupère des dossiers en préfécture, réservé un restaurant , un rdv chez le coiffeur...

Résultats 42h et je n'est pas appris ni à me garer, ni le crénau la marche arrière, démarrage en côte.

J'ai réclamer de le passer vite car ma santé se détériorait vite..

diagnostic cancer du col de l'utéruse stade 1...qui depuis est en guérison...;)

Elle osait me dire avec le traitement peut etre que ca joue sur ta conduite mais je ne l'est pris que bien plus tard...

Par la suite , je n'est plus eu force et la santé pour continuer et je me suis retrouvée avec

600€ à payer.

J'ai pas pus...j'ai payer mon loyer et penser à me nourrir.

Bref mon code n'étant plus valide à ce jour , le droit de rétention à une validité de combien d'années?

Je ne peux me réinscrire ailleurs car ils mon fait comprendre que mon dossier sera refusée le jour J du permis de conduire.

Que faire....

Depuis 2007 aucune nouvelle de l'auto école, aucune lettre , jai déménager il y a 1 an/2 dans un autre département.

Je vous remercie pour votre aide

bon été à tous ;)

neness

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés